Densité

La région Centre est, derrière la Picardie, la région où la densité de médecins est la plus faible avec 242 pour 100.000 habitants. La moyenne nationale est de 306 médecins.

Un chiffre

740 Le nombre de généralistes dans le Loiret en juin 2011, selon l'ordre des médecins. Ils sont 857 en Indre-et-Loire, 266 dans l'Indre.

Campagne

Le bassin de vie rural du Loiret le moins bien pourvu en offre de soins est celui de Puiseaux. Il ne compte que 2,2 médecins généralistes pour 5.000 habitants.

SANTÉ ■ Le vice-président de l'Ordre des médecins du Loiret opposé aux réformes proposées au Sénat

Réguler l'installation des généralistes ?

Des mesures coercitives ont été proposées par Hervé Maurey et, avant lui, Philippe Vigier pour équilibrer l'offre médicale sur le territoire.

Philippe Abline
philippe.abline@centrefrance.com

C'est un rapport qui met le feu aux poudres » estime Jean-Pierre Door, député (UMP) du Loiret et président du groupe professions de santé à l'Assemblée nationale. Le texte en question est une liste de mesures destinées à lutter contre la désertification médicale. Il a été présenté le 7 février dernier, au Sénat, par Hervé Maurey (UDI). Les « bombes » qu'il contient sont deux articles en particulier qui, pour la première fois, mettraient fin à la liberté totale d'installations de médecins généralistes là où ils le souhaitent.

Des dispositifs de coercition ?

AVIS MÉDICAL. Edmond Galipon pense qu'il sera plus efficace de redonner de l'attractivité au métier. PHOTO ÉRIC MALOT

QUESTIONS À

PHILIPPE VIGIER
Député (UDI) d'Eure-et-Loir, conseiller régional du Centre

Le rapport présenté au Sénat ressemble à celui que vous aviez présenté à l'Assemblée il y a un an ?
On retrouve effectivement une partie du texte que j'avais défendu devant les députés. Et qui avait été rejeté. Il était évident qu'il allait revenir.

Marisol Touraine, ministre de la Santé, a dit qu'elle ne voulait pas de mesure coercitive…
La ministre reste bloquée sur cette position qui n'est pas tenable. Sinon l'État ne joue

auteurs de cette proposition. Il n'est en effet pas prévu d'imposer à un médecin généraliste d'ouvrir son cabinet à tel ou tel endroit. Mais s'il pose sa plaque sur un territoire où les médecins sont suffisamment nombreux, il ne sera pas conventionné. Ses patients ne pourront donc pas être remboursés par la Sécurité sociale.

« Les diplômés ne s'installeront plus en libéral », Edmond Galipon

L'autre mesure qui fâche, la possibilité qui serait donnée aux agences régionales de santé d'installer, sur un territoire dépourvu et « de manière contraignante » un spécialiste fraîchement diplômé, pendant deux ans.

Les syndicats de médecins, d'internes, d'étudiants... refusent en bloc cette entrave à leur liberté d'installation. Qui a déjà été imposée à d'autres professions de santé : pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes...

« Les médecins ne s'installeront plus en libéral », est persuadé Edmond Galipon, vice-président de l'Ordre des médecins du Loiret. Soulignant que les nouveaux diplômés seront tentés de se spécialiser ou d'occuper une activité salariée, à la Médecine du travail, à la Sécurité sociale ou dans des collectivités territoriales. 40 % des médecins de la région Centre ont actuellement un statut de salarié selon le recensement de l'Ordre national des médecins.

Un tarif différencié selon les territoires

Il serait plus efficace, selon Edmond Galipon, de rendre le métier plus attractif. Financièrement d'abord. La revalorisation de l'acte C (la consultation) est indispensable. Les 23 euros actuels ne suffisent, d'autant qu'il faut en déduire environ 60 % pour régler les cotisations sociales et le salaire de la secrétaire, les frais immobiliers pour le cabinet, une assurance professionnelle en hausse perpétuelle... « Il y a 30 ans, lorsque je me suis installé, les banques m'ont accordé sans problème un emprunt pour racheter ma clientèle et monter mon cabinet, ce ne serait plus le cas pour un jeune aujourd'hui », poursuit le médecin, en exercice à Bazoches-les-Gallerandes, dans le canton d'Outarville.

Edmond Galipon estime que le meilleur remède à apporter à la désertification médicale serait de faciliter l'accueil de jeunes médecins, de rendre plus attractif le métier de généraliste en améliorant les conditions économiques et financières.

Et pour venir en aide aux territoires où la démographie médicale est la plus faible, le vice-président de l'Ordre des médecins du Loiret propose d'instaurer un montant de consultation plus élevé que dans les secteurs plus favorisés. ■

fera ? Le problème reste plein et entier et ce ne sont pas les mesurettes proposées par Marisol Touraine qui pourront changer la situation.

Empêcher les médecins de s'implanter où ils le souhaitent, n'est-ce pas décourager des vocations ?

Il faut aussi revaloriser la profession. Il n'est pas possible de laisser la consultation à 23 €. Il faut redonner de l'attractivité, des moyens. La fibre optique par exemple.

L'avenir de ce texte ?

Le Sénat va l'étudier. Il reviendra. Tôt ou tard. Ce n'est pas un dossier de droite ou de gauche. Jean-Pierre Sueur (PS) me soutient.

CONTRE

Jean-Pierre Door

Député (UMP) du Loiret

Tous les syndicats, de chefs de clinique, d'étudiants, d'internes... - que je rencontrerai, cette semaine à l'Assemblée - et le gouvernement sont contre ce projet. Il n'est pas possible d'imposer de telles choses à quelqu'un qui a terminé ses études à 30 ans. Il faut réformer le cursus en faculté de médecine et imposer des stages longs, de six mois, un an... dans des territoires ruraux. Et faciliter les remplacements. Il faut aussi un passage dans les hôpitaux ruraux. Les étudiants ne doivent pas suivre un cursus uniquement dans les filières élitistes et les CHU. Ils peuvent ainsi découvrir une pratique médicale et une région dans laquelle ils se sentiront bien. Les mesures coercitives proposées dans le texte présenté au Sénat ne seront pas efficaces. Elles ont été mises en place en Allemagne, Belgique, Autriche et elles ont été abandonnées car moins de 10 % des médecins s'installaient en libéral. Ce sera la même chose en France.

POUR

Jean-Pierre Sueur

Sénateur (PS) du Loiret

On compte cinq fois plus de médecins par habitant dans des secteurs de la Côte d'Azur que dans le Loiret. Et certains cantons du Loiret n'auront plus un seul médecin dans cinq ou six ans si rien n'est fait. Il n'y a donc plus d'égalité par rapport aux soins. Des quantités d'incitations n'ont pas permis de renverser la tendance. Et la liberté d'installation, qui a bien fonctionné pendant des années, ne suffit plus. C'est pourquoi je soutiens ce texte présenté par une commission composée de sénateurs de toutes tendances politiques : UMP, PS, centristes, écologistes. Les propositions faites dans ce texte, qu'on peut retrouver sur le site senat.fr, ont le mérite d'être efficaces et directes. Il faut aussi réformer les études médicales, augmenter un numerus clausus qui n'est pas raisonnable quand on manque de médecins... À propos de formation, il existe une faculté de médecine à Tours, j'ai toujours été favorable à ce qu'il y en ait une aussi à Orléans. Il faut un pôle de formation médicale autour du nouveau CHRO.